

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION
DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS**

RÈGLEMENT NUMÉRO 781-5

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soit financé au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur la tarification de certains biens, services et activités - Règlement numéro 781 a été adopté le 16 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs désire apporter des correctifs ou des ajouts aux différentes tarifications;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 15 avril 2025, le tout conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le Règlement sur la tarification de certains biens, services et activités – Règlement numéro 781-5, soit et est adopté et qu'il soit statué et ordonné par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1. Modifications

Les annexes de tarification V – Tarification – Loisirs et vie communautaire et VI – Tarification – Location sont modifiées par les ajouts suivants dans les annexes jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

M. Yvon Chiasson, maire

Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques

Description du bien, service ou activité		Tarif
5.	Location d'espace pour les exposants lors d'événements	
	Marché de Noël Journée complète	50 \$
	Festival de la grillade Deux jours	100 \$

PROJET

Tableau V : Location de la surface de dek hockey

	Tarification jour de semaine	Tarification soirs et fins de semaine
Location à l'heure	90 \$/h	125 \$/h
Location pour 4 heures	250 \$ le bloc	450 \$ le bloc
Location pour 8 heures	350 \$ le bloc	650 \$ le bloc
Location pour 12 heures	Non disponible	750 \$ le bloc

Ligue organisée*	Tarification
Location pour 3 heures minimum	85 \$/h

* *Suivant la signature d'une entente officielle et autorisée par le Service des loisirs.*

PROJET

Description du bien, service ou activité		Tarif
5.	Gestion des matières résiduelles a) Achat d'un nouveau bac i. Bac roulant de 360 et 240 litres pour la collecte de déchets solides ii. Bac roulant de 360 litres pour la collecte sélective iii. Bac roulant de 240 litres pour la collecte des résidus organiques iv. Bac roulant de 45 litres pour la collecte des résidus organiques v. Bac de comptoir pour la collecte des résidus organiques	Coût réel + frais d'administration moins subvention si applicable
7.	Bornes incendies Privées <ul style="list-style-type: none"> • Inspection annuelle, par borne incendie, inclut inspection visuelle, manipulation, lubrification et le déneigement en période hivernale • Réparation des bornes incendies privées 	250\$ par borne incendie Coût réel + frais d'administration

PROJET